



**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 6 juin 2022 et à laquelle sont présents le maire, monsieur Peter Zytynsky, et les conseillers suivants :

Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Natacha Ménard.

formant quorum sous la présidence du maire.

Conseiller(s) absent(s): Mario Vallée.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge Raymond, directeur général et secrétaire-trésorier

---

**DÉPÔT - DÉCLARATION - FORMATION OBLIGATOIRE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE**

Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, tous les nouveaux élus et membres réélus du conseil municipal doivent suivre une formation en éthique et en déontologie dans les six mois suivants le début de leur mandat. Les élus (es) suivants ont suivi la formation du code d'éthique et de déontologie le vendredi 25 février 2022:

- Peter Zytynsky
- Anick Rodrigue
- Natacha Ménard
- Benoit Durand
- Martin Juneau
- Mario Vallée

Jean-Pierre Poirier a reçu sa formation le 9 avril 2022.

Copie certifiée conforme

ce 14 juin 2022

Serge R. Raymond  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*\*Le texte de la présente résolution pourrait être modifié lors de l'adoption du procès-verbal.*